



Bruxelles, mercredi 4 mars 2020

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
ORDRE DU JOUR DU COLLÈGE RÉUNI
DU JEUDI 5 MARS 2020**

-
- A 1 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 février 2020.
(COCOM-RV-0.6922)
- A 2 Communication à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune des décisions
du Collège Réuni du 20 février 2020
(COCOM-RV-0.6923)

NOUVEAUX POINTS

- A 3 Arrêtés modifiant les arrêtés du Fonctionnaire dirigeant des Services du Collège réuni de la
Commission communautaire commune du 11 juillet 2019 accordant un subventionnement aux asbl
Maks et Solival pour la réalisation de deux projets dans le cadre de la lutte contre la fracture
numérique
(COCOM-AM-EV-48.6921)
- A 4 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune modifiant l'arrêté du Collège
réuni de la Commission communautaire commune du 9 juillet 2019 accordant un subventionnement
à l'asbl New Samusocial pour la prolongation du dispositif hivernal du site d'Evere
(COCOM-AM-EV-49.6919)
- A 5 Adaptation du projet d'arrêté du Collège Réuni de la Commission communautaire commune de
Bruxelles-Capitale fixant le montant visé à l'article 27, § 1er,ter, 5°, de la loi du 8 juillet 1976
organique des centres publics d'action sociale suite aux remarques formulées par le conseil d'état
dans son avis 66.695/1 du 20 décembre 2019
(COCOM-AM-EV-49.6920)

- A 6 Désignation des trois représentants de la Commission communautaire commune au sein du Comité-programme telle que prévu par l'ordonnance du 16 mai 2019 portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune mettant en œuvre une coopération renforcée en matière statistique et portant désignation de l'autorité statistique régionale comme autorité statistique de la Commission communautaire commune (COCOM-BC-SG-14.6909)

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER